

Le stage ouvrier INSA Toulouse

Le stage d'exécution obligatoire en 1^e année INSA Toulouse comporte les caractéristiques suivantes :

Stage de 4 semaines complètes au minimum

Cette durée minimum permet d'avoir une activité suivie assez substantielle (différente de celle d'un simple stage d'observation), voire dans certains cas d'assurer une mission. La durée permet aussi de s'intégrer dans une équipe de travail et de découvrir éventuellement plusieurs facettes de l'entreprise.

Stage effectué sur la période juillet-août exclusivement

Aucune convention ne sera signée pour une date antérieure au lundi 4 juillet 2022. Les stages devront être terminés avant la rentrée de 2^e année (ou de 1^e année en cas de redoublement). Il est demandé aux stagiaires de s'assurer de leur présence à l'INSA Toulouse pour les éventuelles sessions de rattrapage ainsi que pour les commissions préparatoires (bilans pédagogiques) de fin d'année (fin juin) s'ils y sont convoqués. La convention de stage précise que l'entreprise doit libérer les étudiants pour participer aux activités pédagogiques.

Entreprise de plus de 15 salariés

Afin de pouvoir observer et analyser une structure d'entreprise complexe, les échanges entre salariés, l'organisation, la communication interne, etc... Une structure trop réduite n'apportera pas les mêmes éléments et ne permettra pas de développer le rapport de façon assez étoffée.

Le stage est un stage d'exécution

Le stagiaire doit être placé non pas en simple position d'observateur (le stage d'exécution est à opposer donc au stage d'observation). Il doit avoir des tâches à effectuer sur l'ensemble de la durée du stage. Ainsi le stagiaire doit être amené à effectuer concrètement un certain nombre de tâches, en se familiarisant avec des outils, techniques, machines ou protocoles précis. Ces tâches ne demanderont pas un savoir-faire spécifique ou des pré-requis particuliers, mais peuvent donner lieu à une formation pendant la durée prévue du stage.

Ces tâches peuvent se présenter :

- comme un poste assigné
- comme une succession de postes différents de durée variable, qui permettront au stagiaire de découvrir plusieurs postes, plusieurs fonctions ou machines, plusieurs ateliers, en production, au conditionnement, en bureau d'études...etc. Sur 4 semaines, l'entreprise peut éventuellement proposer un passage par deux postes différents, qui donneront une vision plus large au stagiaire
- comme une mission avec un objectif à atteindre au terme du stage.

Le stage peut éventuellement intégrer une ou plusieurs journées « découverte » pour visiter un service, accompagner un commercial, suivre un ingénieur, avoir un entretien avec un salarié sur un poste spécifique... Cette possibilité est laissée à la discrétion de l'employeur, et ne porte que sur une petite proportion du temps de stage.

Stage dans une entreprise de type industriel

Le stage de 1A n'est pas conçu simplement comme une expérience professionnelle générique, mais a pour objectif de permettre à chaque élève-ingénieur de commencer à construire son profil professionnel, sachant que sur un CV, les stages constituent un des rares éléments discriminants entre diplômés de niveau analogue. Le stage fait donc partie d'un processus de formation d'ingénieur. A ce titre, le contexte du stage doit se rapprocher du domaine industriel (industrie agroalimentaire, pharmaceutique, secteur du bâtiment, du BTP, de l'électronique, de la mécanique, de la logistique, menuiserie...) par opposition au secteur tertiaire (services, accueil, vente, restauration, loisirs, animation, banque...). Un stage de vendeur, serveur, ou animateur de centre de loisirs ne correspond pas à la logique d'une formation d'ingénieur, et ne sera pas validé. Le stage peut se faire dans le secteur privé comme dans le secteur public (service logistique, services techniques d'un hôpital ou d'une université, service urbanisme d'une grande mairie, etc...).

Cependant, si le contexte du stage n'est pas à strictement parler industriel, mais que l'activité de stage, correspond bel et bien à des activités de type « ouvrier » (stage en laboratoire par exemple avec des manipulations ou une approche technique, machines, etc...), la demande peut être étudiée.

Sécurité

Le stage ne peut compromettre en aucune façon la santé et l'intégrité physique du stagiaire.

Evaluation

Le stage fait partie intégrante du cursus de formation des élèves-ingénieur INSA. A ce titre, il donne lieu à une évaluation écrite et orale, sous la forme d'un rapport de stage d'une vingtaine de pages et d'une soutenance. Il est donc demandé à l'étudiant de restituer son expérience de façon précise, en montrant sa compréhension de la structure et du fonctionnement de l'entreprise dans ses divers aspects, sa capacité à expliquer clairement des activités et des tâches précises dans le domaine technique, ainsi que ses qualités d'analyse et de commentaire (le rapport ne se limitera pas à une description, et devra intégrer une part de réflexion, notamment sur l'expérience vécue, ses difficultés, ses enjeux, ses apports, son rôle formateur...). Cette restitution conduira le stagiaire à solliciter auprès de l'entreprise un certain nombre d'informations, de documents, d'entretiens éventuels, qui lui seront nécessaires pour élaborer son rapport. Le stage de 1^e année ne peut donc être soumis de la part de l'entreprise à une clause de confidentialité stricte. L'entreprise peut cependant dans certains cas demander une confidentialité particulière sur certains éléments, dans ce cas une procédure permet d'identifier les rapports concernés et l'INSA assure alors une limitation de diffusion de ces rapports identifiés comme tels.

NB : de façon générale les rapports ne sont pas diffusés hors INSA et ne sont pas archivés, une certaine confidentialité est par conséquent assurée par défaut.